Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-DOUZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A72/15**
Point 11.6 de l'ordre du jour provisoire **18 avril 2019**

Santé, environnement et changements climatiques

Projet de stratégie mondiale OMS sur la santé, l'environnement et les changements climatiques : la transformation nécessaire pour améliorer durablement la vie et le bien-être grâce à des environnements sains

Rapport du Directeur général

1. Le Conseil exécutif a pris note d'une version antérieure de ce document lors de sa cent quarante-quatrième session, tenue en janvier 2019.[1] Le projet de stratégie mondiale OMS sur la santé, l'environnement et les changements climatiques, que le Conseil a largement soutenu, a fait l'objet de consultations ultérieures menées par les États Membres en mars 2019, et a été remanié à la lumière des observations formulées.

2. Dans sa décision EB142(5) (2018), le Conseil exécutif, à sa cent quarante-deuxième session, a décidé, entre autres, de prier le Directeur général d'élaborer un projet de stratégie mondiale globale sur la santé, l'environnement et les changements climatiques, qui sera examiné par la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2019, par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent quarante-quatrième session en janvier 2019. Le Secrétariat a élaboré une stratégie mondiale qui, conformément à la décision WHA65(9) (2012), a été soumise aux comités régionaux de l'OMS et au Conseil exécutif qui y ont tous largement souscrit. Tout au long de ce processus, les États Membres ont ainsi formulé des observations et apporté des contributions au projet de stratégie, qui ont été prises en compte dans le texte du présent document.[2]

PORTÉE

3. Le présent projet de stratégie vise à présenter une vision et à proposer des voies à suivre sur la manière dont le monde et la communauté sanitaire doivent intervenir face aux risques et aux défis en matière de santé environnementale jusqu'en 2030, et assurer des environnements sûrs, favorables et équitables en faveur de la santé, et ce en transformant notre façon de vivre, de travailler, de produire, de consommer et de gouverner.

---

[1] Voir le document EB 144/15 et les procès-verbaux de la cent quarante-quatrième session du Conseil exécutif, neuvième séance.

[2] Conformément à la résolution WHA69.19 (2016) relative à la Stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé à l'horizon 2030, une évaluation des conséquences du projet de stratégie mondiale OMS sur la santé, l'environnement et les changements climatiques en termes de personnels de santé a été effectuée (voir https://www.who.int/hrh/documents/B144_HRH-links_160119-climate.pdf, consulté le 16 janvier 2019).

4. Dans le cadre de la présente stratégie, les risques environnementaux pour la santé sont définis comme l'ensemble des facteurs environnementaux, physiques, chimiques, biologiques et professionnels externes à une personne, ainsi que tous les comportements connexes. Une attention particulière est accordée à la partie de l'environnement qui peut être raisonnablement modifiée.

LE DÉFI À RELEVER

5. La situation actuelle et les défis qui nous attendent imposent une transformation de la façon dont nous gérons notre environnement eu égard à la santé et au bien-être. Les approches actuelles ont jeté les bases ; toutefois elles n'ont pas permis de réduire de manière durable et efficace les risques environnementaux pour la santé et de créer des environnements favorables à la santé et propices, d'où l'appel à une nouvelle stratégie sur la santé, l'environnement et les changements climatiques.

6. Les risques environnementaux évitables connus sont à l'origine d'environ un quart de l'ensemble des décès et des maladies dans le monde, soit au moins 13 millions de décès chaque année.[1] Un environnement sain est vital pour la santé humaine et le développement. La pollution de l'air – l'un des principaux risques pour la santé – est responsable à elle seule de 7 millions de décès évitables par an ; plus de 90 % des personnes respirent un air pollué et près de 3 milliards de personnes dépendent toujours de combustibles polluants tels que les combustibles solides ou le kérosène pour l'éclairage, la cuisine et le chauffage.[2] Plus de la moitié de la population mondiale demeure exposée à des services d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène qui sont mal gérés, ce qui entraîne plus de 800 000 décès évitables chaque année.[3] Une grande partie des cas de paludisme et autres maladies à transmission vectorielle sont étroitement liés à la gestion et à la manipulation de l'environnement, par exemple du fait du drainage, des systèmes d'irrigation ou de la conception de barrages. Plus d'un million de travailleurs décèdent chaque année du fait de conditions de sécurité médiocres sur leur lieu de travail, et on compte plus d'un million de décès dus à une exposition à des produits chimiques.

7. Les changements climatiques ont un impact croissant sur la santé et le bien-être des personnes, de même que d'autres changements environnementaux mondiaux tels que la disparition de la biodiversité. Les changements climatiques accroissent la fréquence et l'intensité des vagues de chaleur, des sécheresses, des pluies extrêmes et des cyclones violents dans de nombreuses régions et modifient la transmission des maladies infectieuses d'origine alimentaire et transmises par l'eau et des zoonoses, ce qui a d'importantes répercussions sur la santé. Les personnes qui sont vulnérables ou en situation de vulnérabilité, notamment celles qui vivent dans les petites îles, dans l'Arctique, dans des régions soumises au stress hydrique, dans des basses terres, et celles qui vivent dans les pays et régions les moins avancés, sont davantage exposées à ces risques. Les conséquences potentielles à plus grande échelle comprennent notamment la pénurie d'eau, les migrations forcées et des tensions politiques qui vont de

---

[1] Estimations fondées sur les évaluations ci-après : Prüss-Üstün A, Corvalán C. Preventing disease through healthy environments: towards an estimate of the environmental burden of disease. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2006, and Prüss-Üstün A, Wolf J, Cornavalán CF, Bos R, Neira MP. Preventing disease through healthy environments: a global assessment of the burden of disease from environmental risks. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2016 (https://apps.who.int/iris/handle/10665/43457 et https://www.who.int/quantifying_ehimpacts/publications/preventing-disease/en/, tous deux consultés le 26 mars 2019).

[2] Communiqué de presse de l'OMS. Neuf personnes sur 10 dans le monde respirent un air pollué, mais les pays sont de plus en plus nombreux à agir. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2018 (https://www.who.int/news-room/detail/02-05-2018-9-out-of-10-people-worldwide-breathe-polluted-air-but-more-countries-are-taking-action, consulté le 26 mars 2019).

[3] OMS. Observatoire mondial de la santé : la base de données. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2018 (données relatives 2016 extraction septembre 2018 du site http://apps.who.int/gho/data/view.main.INADEQUATEWSHv?lang=en/).

pair. Ces phénomènes sont au nombre des vastes conséquences de l'évolution de l'environnement mondial, qui inclut la perte rapide de la biodiversité et la stabilité des écosystèmes, qui compromet la sécurité alimentaire et la sécurité des ressources en eau, la protection contre les conditions météorologiques extrêmes et la découverte de nouveaux médicaments.

8. En dépit d'efforts tangibles destinés à réduire les risques environnementaux pour la santé, les risques « classiques » pour la santé publique (par exemple, l'insalubrité de l'eau de boisson et la médiocrité de l'assainissement) persistent, ce qui met en péril l'équité en santé. Des progrès importants ont été réalisés pour protéger les populations contre les risques environnementaux connus, moyennant la définition de normes et l'élaboration de lignes directrices, la mise en œuvre de solutions, y compris des mesures réglementaires, ainsi que des efforts en matière de suivi. Ces efforts constituent la base de la protection de la santé environnementale et doivent être intensifiés. Néanmoins, du fait du niveau de développement inégal, une grande partie de la population mondiale a été laissée de côté et n'a toujours pas accès aux services environnementaux de base, tels que l'assainissement, l'eau potable, la propreté de l'air et la fiabilité des sources d'approvisionnement alimentaire. En outre, on constate des lacunes dans les capacités institutionnelles de protection de la santé au moyen de la législation, de la gestion des risques chimiques et autres, et des interventions en cas d'urgences. L'incidence des actions humaines sur l'environnement pose également des questions qui relèvent de l'éthique et des droits fondamentaux de la personne, car elle sera ressentie par les générations futures et continuera de toucher de manière disproportionnée les populations en situation de vulnérabilité, indépendamment de l'âge ou du sexe et parmi les groupes socioéconomiques qui ont souvent le moins contribué aux changements environnementaux.

9. De nouveaux problèmes liés à l'environnement, au climat et à la santé apparaissent et doivent être identifiés et traités rapidement. Parmi les exemples récents figurent notamment la gestion des déchets électroniques, des nanoparticules, des microplastiques et des perturbateurs endocriniens. Le monde change rapidement, on constate notamment l'accélération du développement technologique, la nouvelle organisation du travail (comme les plateformes numériques, la sous-traitance et le télétravail), la hausse du phénomène migratoire, les changements climatiques et la pénurie croissante de l'eau ; il doit être en mesure d'identifier et de faire face rapidement à ces changements et aux nouvelles questions.

10. Les parties prenantes, les autorités sanitaires et les communautés devraient être plus actives dans le façonnement de la transition énergétique, l'orientation de l'urbanisation et l'amélioration des effets négatifs d'autres grandes tendances en matière de développement, de manière à protéger et à promouvoir la santé. Parmi les changements à grande échelle que les sociétés continuent de connaître figurent notamment : l'augmentation de la demande d'énergie, de transport et d'innovation technologique, assortie d'une gamme élargie d'options pour y répondre ; l'urbanisation, plus de la moitié de la population mondiale vivant désormais dans les villes (la proportion atteindra près de 70 % d'ici 2050) ;[1] et la mobilité accrue des personnes, des biens et des services. La santé se trouve rarement au centre des décisions qui influent sur ces tendances, d'où le risque de rater des occasions en matière de protection et de promotion de la santé. Une planification inadaptée et une mauvaise gestion des milieux urbains avec des systèmes de transport qui ne sont pas durables et un manque d'accès aux lieux publics et aux espaces verts augmentent la pollution de l'air, le bruit et les îlots de chaleur, réduisent les possibilités de pratiquer une activité physique et d'accéder à des emplois décents et à l'éducation, et ont un impact négatif sur la vie de la communauté et sur la santé physique et mentale des individus. Vu le lien étroit qui existe entre la pollution de l'air et les changements climatiques, l'absence de traitement conjoint des questions liées à la pollution de l'air et à l'atténuation des effets du changement climatique se traduit par une occasion manquée d'obtenir les multiples avantages sanitaires, économiques et

[1] Organisation des Nations Unies. World urbanization prospects: the 2018 revision – key facts. New York : Organisation des Nations Unies, 2018 (https://population.un.org/wup/Publications/Files/WUP2018-KeyFacts.pdf, consulté le 26 mars 2019).

environnementaux qui découleraient de la mise en place de systèmes de transport et énergétiques plus efficaces, d'une économie à faible teneur en carbone, et de systèmes alimentaires plus sains ayant une incidence moindre sur l'environnement. Il faut adopter de nouvelles approches qui tiennent compte des conséquences des actions menées dans leur ensemble, dans une optique axée sur le long terme et l'équité. Enfin, un ensemble diversifié de groupes et parties prenantes spécifiques devrait être associé à l'élaboration d'approches reposant sur des données factuelles qui présentent un intérêt majeur pour la santé publique.

11. La viabilité des systèmes de santé est compromise si l'on ne s'attaque pas sérieusement aux déterminants des maladies intervenant en amont.[1] Les soins de santé représentent environ 10 % du produit intérieur brut mondial, mais la prévention est le parent pauvre.[2] Les taux récurrents et élevés de maladies diarrhéiques, d'infections respiratoires et, en particulier, de maladies non transmissibles liées à l'environnement pèsent de tout leur poids sur les services de santé et grèvent le budget des ménages. Les ressources financières et humaines allouées à la promotion de la santé et à la prévention primaire demeurent insuffisantes pour amoindrir la lourde charge de morbidité due aux risques environnementaux pour la santé. Faute de répercuter les coûts résultant des politiques, des technologies et des produits dans les structures de tarification, c'est encore au secteur de la santé et au citoyen qu'il incombera de régler la facture.

12. Les approches qui privilégient le traitement des différentes affections au lieu de réduire les effets négatifs des déterminants de la santé ne permettront pas de relever les défis modernes que pose la santé environnementale. Celles qui sont axées sur un seul déterminant ont peu de chances de produire les améliorations escomptées en matière d'équité en santé et de bien-être, vu la complexité des facteurs qui interagissent à l'interface entre les pays, la société et l'individu. Il convient d'adopter des approches plus intégrées pour s'attaquer aux déterminants des maladies intervenant en amont, lesquels sont souvent définis par des politiques conduites dans des secteurs clés autres que la santé. En occultant ces déterminants et en recourant de manière excessive aux médicaments et aux insecticides, on ne fait que multiplier les problèmes (comme la résistance aux antimicrobiens et aux insecticides), qui pourraient avoir des effets notoires sur la santé publique.

13. Des connaissances lacunaires continuent d'empêcher la mise en œuvre efficace de stratégies de protection de la santé, et il conviendrait de mieux orchestrer la communication en y incorporant des éléments factuels. Les données concernant certains risques pour la santé, tels que les changements climatiques, les déchets électroniques, et de nombreux produits chimiques ou leurs mélanges restent incomplètes ou sont inexistantes. L'impact sur la santé des conditions d'emploi et des risques liés au travail, tels que les produits chimiques, les risques professionnels, le travail sédentaire, la longueur des journées de travail, le travail posté, ainsi que les migrations de main-d'œuvre, doit être mieux évalué. Il conviendrait en outre d'étoffer la documentation sur les solutions et stratégies efficaces, sur leur incidence financière et sur leur mise en œuvre effective. La communication de ces données et des informations de santé publique est de plus en plus relayée par de nouvelles plateformes qui doivent être exploitées au maximum.

---

[1] Dans ce contexte, on entend par déterminants en amont les politiques ou les activités qui entraînent directement une augmentation des risques environnementaux pour la santé. Il peut s'agir, par exemple, de choix en matière de production d'énergie, de pratiques agricoles, de production ou d'activité industrielle ou d'aménagement du territoire qui entraînent une augmentation des émissions, des expositions nocives ou une plus grande vulnérabilité, favorisent des comportements néfastes ou accélèrent les changements climatiques.

[2] La prévention primaire vise à prévenir les maladies ou les traumatismes avant leur apparition.

14. Les mécanismes de gouvernance actuels, y compris au niveau local, ne parviennent pas à traiter efficacement la nature transversale des questions de santé environnementale. Comme les politiques continuent d'être élaborées en occultant les effets qu'elles peuvent produire sur la santé et les systèmes de santé, notamment du fait de l'absence de mécanismes globaux de gouvernance, leur avantage qualitatif global ne sera pas montré de manière exacte.

15. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 préconise une nouvelle approche en matière de santé, d'environnement et d'équité. En établissant des liens entre le développement socioéconomique, la protection de l'environnement, la santé et le bien-être, il offre un soutien global en vue d'agir sur les déterminants de la santé à mesure que les politiques pertinentes sont définies ou que des choix majeurs sont faits, de manière préventive et durable, au lieu de s'atteler continuellement aux effets préjudiciables et aux inégalités. L'engagement envers des modes de consommation et de production pérennes, ainsi que la lutte contre l'utilisation abusive des ressources naturelles, et la production de déchets à grande échelle sont autant d'attitudes qui devraient permettre de mener des activités économiques plus durables et de progresser dans le domaine des biens mondiaux, transfrontières, au service de la santé, comme la pureté de l'air et la stabilité du climat.

LA VISION

16. La vision de ce projet de stratégie mondiale de l'OMS se présente comme suit : un monde où le développement durable a permis d'éliminer près d'un quart de la charge de morbidité imputable aux environnements insalubres, grâce à la protection de la santé et à sa promotion, à des normes de santé publique satisfaisantes, à l'action préventive dans les secteurs pertinents et à des choix de vie sains, et qui assure la gestion des risques environnementaux pour la santé. Les secteurs essentiels intègrent pleinement la santé dans leur processus décisionnel et maximisent le bien-être de la société.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES POUR PERMETTRE LA TRANSFORMATION NÉCESSAIRE

17. Pour relever les défis dans les domaines de la santé, de l'environnement et des changements climatiques, les gouvernements, la société et les individus devront continuer à repenser notre façon de vivre, de travailler, de produire, de consommer et de gouverner. Cette transformation appelle une action ciblée sur les déterminants de la santé en amont, l'environnement et les déterminants des changements climatiques, au sein d'une approche intégrée dans l'ensemble des secteurs, moyennant un cadre de santé publique sous-tendu par des mécanismes de gouvernance appropriés et une volonté politique de haut niveau, adaptée aux spécificités nationales. Le secteur de la santé est appelé à jouer un rôle nouveau pour impulser cette transformation, en adoptant une approche durable et équitable et en assurant une transition socialement juste.

Objectif stratégique 1. Prévention primaire : intensifier l'action sur les déterminants de la santé en vue de la protection et de l'amélioration de la santé dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Des mesures efficaces et équitables seront prises concernant les facteurs de risque environnementaux pour la santé.

18. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 préconise de s'attaquer aux causes sous-jacentes des risques environnementaux, c'est-à-dire de recentrer l'action vers la prévention primaire et de promouvoir les bons choix en matière de santé. Si l'on veut réduire le nombre de décès

liés aux risques environnementaux qui emportent chaque année 13 millions de personnes, il convient de développer efficacement les actions de prévention primaire en y associant les principaux protagonistes, dans tous les secteurs, via les activités ci-après.

i) **Engagement en faveur d'une prévention primaire vaste et de grande envergure.** L'expansion de la prévention primaire nécessite un investissement conséquent et pérenne des ressources en vue d'agir sur les risques majeurs pour la santé et de modifier les comportements s'y rapportant afin de créer des environnements sûrs et sains et d'améliorer la vie des populations d'aujourd'hui et de demain. L'action intersectorielle peut être financée en réformant les prix, les taxes et les subventions de manière à refléter le coût réel pour la société des produits, des technologies et des politiques.

ii) **Intégration de l'action en faveur de la prévention primaire dans les programmes de lutte contre les maladies.** Il est primordial d'intégrer l'action préventive en matière de santé environnementale en tant que composante essentielle de la couverture sanitaire universelle, notamment par le biais de stratégies et de programmes de lutte contre des maladies (transmissibles ou non) et des risques spécifiques (résistance aux antimicrobiens, par exemple). Aux termes de la Stratégie mondiale de lutte contre les maladies non transmissibles,[1] des environnements sains – air non pollué, lieux de travail sûrs et sains et sécurité chimique – sont des éléments fondamentaux dans la prévention des maladies non transmissibles, et appellent une action pertinente. L'adoption de l'approche « Un monde, une santé », qui est globale, intersectorielle et pluridisciplinaire, doit prévaloir, le cas échéant, par exemple pour combattre la résistance aux antimicrobiens.

Objectif stratégique 2. Action intersectorielle : agir sur les déterminants de la santé dans toutes les politiques et dans tous les secteurs

Les politiques intersectorielles prendront en compte systématiquement les perspectives et les données probantes du point de vue de la santé et permettront d'obtenir les coavantages sanitaires que présente la protection de l'environnement. Il s'agit, par exemple, d'assurer des transitions saines en matière d'énergie et de transport.

19. Pour nombre de déterminants sociaux de la santé, les responsabilités comme les outils d'action ne relèvent pas du contrôle direct des personnes, ni de celui du seul secteur de la santé (voir la Figure 1). Des transitions importantes dans les domaines de l'énergie, des transports et d'autres grands systèmes sont en cours, et devraient avoir un fort impact sur la santé de la population. Par conséquent, il convient d'adopter une approche sociétale, intersectorielle et démographique plus large de la santé publique. Il existe des exemples de bonnes pratiques, mais ces approches intégrées ne sont pas appliquées universellement et sont rarement axées sur les déterminants environnementaux et sociaux de la santé en amont.

i) **Prise en compte systématique de la santé dans l'élaboration de politiques sanitaires pertinentes au-delà du secteur de la santé.** Dans les décisions prises concernant les facteurs de risque pour la santé, l'accession à la santé et sa protection devraient être promues comme un but explicite dans des secteurs fondamentaux comme l'énergie, les transports, le logement, le travail,

[1] Assemblée générale des Nations Unies. Résolution 73/2. Déclaration politique de la Troisième Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. Le temps d'agir : accélérer la riposte face aux maladies non transmissibles pour la santé et le bien-être des générations présentes et futures, 2018 (http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/73/2, consulté le 26 mars 2019).

l'industrie, les systèmes alimentaires[1] et l'agriculture, l'eau et l'assainissement, et la planification urbaine. Une telle approche intégrant la santé dans toutes les politiques inclut la participation communautaire, la couverture de la santé dans les règlements et garanties applicables à l'environnement et au travail ainsi que l'évaluation de l'impact sanitaire des projets et des politiques de développement qui abordent plusieurs questions de santé environnementale dans un cadre, une communauté ou un système uniques.

ii) **Obtenir les coavantages en matière de santé grâce à des choix politiques plus durables.** Les avantages et les inconvénients pour la santé que présentent les mesures politiques doivent faire l'objet d'une évaluation complète, parallèlement à l'évaluation des incidences financières et environnementales. Des avantages beaucoup plus importants pour la santé pourraient être obtenus en cherchant à obtenir des coavantages pour la santé et en tenant compte de la santé dès l'élaboration des politiques.

Figure 1. Secteurs fondamentaux (liste non exhaustive) intéressant la santé, l'environnement et les changements climatiques

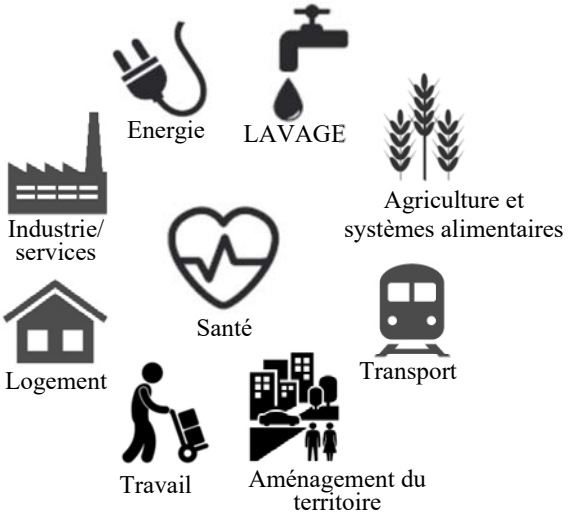

Objectif stratégique 3. Renforcement du secteur de la santé : renforcer les rôles du secteur de la santé en matière de leadership, de gouvernance et de coordination

Le secteur de la santé jouera un rôle de leadership et de coordination, collaborant étroitement avec d'autres secteurs intéressés par les questions liées à la santé, à l'environnement et aux changements climatiques en vue d'améliorer la vie des populations.

20. Le secteur de la santé est directement concerné car il est tenu de traiter les affections aiguës et chroniques dues aux risques environnementaux, et qu'il s'agit souvent d'un traitement à renouveler du fait que les personnes restent généralement exposées au même environnement après leur traitement. Si l'on veut réduire les frais médicaux et dépenses connexes, il convient d'octroyer au secteur de la santé (et aux autres acteurs chargés de la santé et de l'environnement) les dotations voulues pour leur permettre

[1] La sécurité sanitaire des aliments est visée dans la Stratégie mondiale de l'OMS pour la salubrité des aliments : une alimentation à moindre risque pour une meilleure santé. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2002 (https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/42559/9241545747.pdf, consulté le 26 mars 2019).

d'assumer leur obligation de construire un avenir sain et pérenne. Des changements progressifs permettant de s'atteler à certains risques environnementaux pris isolément ne suffisent pas. Pour faire face à la contribution de l'environnement à la charge mondiale de morbidité, qui commence à s'aggraver après être restée quasiment statique pendant 10 ans, le secteur de la santé doit être renforcé et à même d'assumer son obligation de modeler un avenir sain et pérenne. Le renforcement des capacités des ministères de la santé et des autres éléments pertinents du personnel de santé est essentiel pour les objectifs suivants : mobiliser d'autres secteurs publics par le leadership, le partenariat, la sensibilisation et la médiation dans le but d'obtenir de meilleurs résultats sanitaires ; renforcer leurs capacités institutionnelles et leurs compétences en vue de mettre en œuvre le principe de la santé dans toutes les politiques ; et fournir des données factuelles relatives aux déterminants de la santé et aux inégalités, et aux interventions efficaces. Cette approche permettrait à son tour d'éviter les dépenses actuelles ou futures inhérentes aux maladies liées à l'environnement et à leurs répercussions, et de réinvestir dans la santé et le développement durable.

i) **Développer la capacité du secteur de la santé à s'engager dans des politiques avec d'autres secteurs.** Le personnel du secteur de la santé doit posséder les compétences nécessaires pour entamer un dialogue intersectoriel et assurer le suivi des investissements et de leurs conséquences dans d'autres secteurs de l'économie, ainsi que des stratégies économiques globales et du commerce, et pour communiquer les résultats. Une capacité et des possibilités accrues permettent de favoriser des mesures mutuellement avantageuses protégeant simultanément la santé et l'environnement. Les ministères nationaux de la santé peuvent favoriser les progrès en matière de lutte contre les risques environnementaux, sociaux et climatiques pour la santé en vue d'obtenir des effets à court terme et à long terme, grâce à leur rôle directeur dans la gouvernance intersectorielle, la sensibilisation reposant sur des données factuelles, les programmes opérationnels, ainsi que la surveillance et le suivi. Les capacités du secteur de la santé en matière d'engagement politique comprennent des compétences connexes relatives à la mise en œuvre d'une approche visant à inclure la santé dans toutes les politiques. Le renforcement des capacités des personnels de santé compétents en matière de santé, d'environnement et de changement climatique est également important dans le contexte de la couverture sanitaire universelle et des urgences sanitaires.

ii) **Intensifier les efforts du secteur de la santé pour prendre contact avec d'autres secteurs au service de la protection et de la promotion de la santé.** Étant donné la portée des questions abordées et l'éventail des acteurs engagés, il importe particulièrement que le secteur de la santé fournisse des orientations et établisse des cadres réglementaires sur l'évaluation des risques sanitaires et des conséquences pour la santé, sur l'application de solutions appropriées et sur le suivi des progrès accomplis dans tous les secteurs.

iii) **Fournir des services environnementaux essentiels et des lieux de travail sains dans les établissements de santé et rendre le secteur de la santé plus respectueux de l'environnement.** Dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, il faut pallier une importante lacune et doter les établissements de santé de systèmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de pratiques d'hygiène sans risque, leur garantir aussi une viabilité énergétique, et leur permettre de résister à des événements climatiques extrêmes et autres situations d'urgence. Le secteur de la santé doit également montrer l'exemple en matière de politiques et de services liés aux achats, de gestion des déchets et de choix énergétiques afin de limiter tout impact négatif sur la santé, l'environnement et le changement climatique.

Objectif stratégique 4. Renforcer le soutien : créer des mécanismes de gouvernance et de soutien politique et social

Des mécanismes de gouvernance et un soutien politique de haut niveau favoriseront la collaboration intersectorielle et le maintien des biens publics en rapport avec la santé. Les exigences de la société civile à l'égard d'environnements plus sains détermineront les choix politiques. Les accords multilatéraux et autres accords de haut niveau tenteront de juguler les principaux leviers de risque pour la santé et les menaces mondiales qui pèsent sur la santé.

21. Les mécanismes de gouvernance, les accords et la volonté politique doivent s'appuyer sur des approches plus globales comprenant la coopération interministérielle et intersectorielle en vue d'obtenir des résultats positifs dans tous les secteurs concernés. Il en découlerait des choix politiques reposant sur l'impact global qu'ils génèrent, y compris les effets sur la santé et sur la société. Actuellement, les secteurs sont principalement guidés par leurs objectifs sectoriels.

i) **Renforcement des mécanismes de gouvernance afin de favoriser une action durable de protection de la santé.** Il convient de mettre en place des mécanismes de gouvernance efficaces et globaux pour faciliter de manière décisive la collaboration intersectorielle et prendre intégralement en compte les coûts et les avantages. Il faut opter pour une méthodologie plus globale, assortie d'une protection des biens en rapport avec la santé – comme la qualité de l'air ou la stabilité du climat – en coordination avec le secteur de la santé. Étant donné que les retombées de l'action sur la santé environnementale sont rarement alignées sur le calendrier politique, il importe que de tels mécanismes puissent également concilier l'action environnementale avec les coavantages et les retombées à long terme en matière de santé. Ces mécanismes sont plus durables que la répétition des soins.

ii) **Accroître la demande et renforcer le leadership pour la santé.** Un vaste engagement et une action du secteur de la santé, des parties prenantes des autres secteurs et de la communauté sont nécessaires pour mettre en œuvre des politiques favorables à la santé, ainsi qu'une conception et une gestion saines des environnements. L'impact des risques environnementaux sur la santé est considérable : les systèmes de soins de santé conventionnels ne sont pas capables, à eux seuls, d'y faire face de manière durable. La société est de moins en moins disposée à accepter les répercussions sanitaires entièrement évitables. L'intégration de la santé dans toutes les politiques et des approches impliquant l'ensemble du gouvernement sont utiles dans ce processus.

iii) **Créer des mouvements politiques et favoriser les accords de haut niveau.** Les efforts mondiaux à long terme visant à minorer les risques environnementaux pour la santé ont permis de produire des données et d'élaborer des outils importants. Les données factuelles sur les solutions permettant d'amoindrir sensiblement la charge de morbidité due à des environnements dangereux se sont multipliées : ces succès notables se traduisent par des retours sur investissement élevés, tels que des avantages en termes de réduction de la pollution de l'air et des gains sanitaires associés aux stratégies d'atténuation des effets des émissions de gaz à effet de serre, ou le retour sur investissement de 5,5 pour 1 de l'investissement dans l'eau et l'assainissement.[1] Les récents forums politiques de haut niveau, les engagements et les réunions ont mis en lumière cette constatation.

[1] OMS. Global costs and benefits of drinking-water supply and sanitation interventions to reach the MDG target and universal coverage. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2012 (https://www.who.int/water_sanitation_health/publications/global_costs/en/, consulté le 26 mars 2019).

Objectif stratégique 5. Amélioration des données factuelles et de la communication : produire la base de connaissances sur les risques et les solutions, et communiquer efficacement ces informations pour orienter les choix et les investissements

Des informations factuelles suffisantes seront disponibles dans tous les domaines essentiels pour appuyer les choix en matière de mesures de protection de la santé fondées sur les répercussions sanitaires, les incidences économiques des solutions, leur efficacité et les coavantages qui en découlent.

22. Une action intersectorielle renforcée, un soutien de haut niveau et une prévention primaire à plus grande échelle exigeront une base de connaissances solide et élargie sur les répercussions sanitaires, les coûts, l'efficacité et les avantages sociétaux plus larges des solutions, et devront être fondés sur une surveillance régulière. Pour susciter et soutenir l'action, il est essentiel de renforcer et d'intensifier les activités de sensibilisation et de communication sur les avantages d'ordre sanitaire découlant de l'action sur la santé, l'environnement et les changements climatiques, au moyen de réseaux et de partenariats élargis.

i) **Intégration de la surveillance de l'environnement et de la surveillance sanitaire en vue d'évaluer les effets sur la santé des risques et des services environnementaux.** Les tendances mondiales et locales en ce qui concerne les indicateurs de la qualité de l'environnement et les effets sur la santé continueront de fournir des données factuelles sur la façon dont l'environnement influe sur la santé humaine et le développement, et de déterminer les domaines dans lesquels l'action revêt le plus d'importance.

ii) **Élaboration de lignes directrices fondées sur des données probantes pour appuyer une action efficace aux niveaux national et infranational.** Le secteur de la santé et les autres secteurs concernés ont la responsabilité de collaborer avec les décideurs politiques concernant les répercussions sanitaires et l'évaluation économique des interventions, y compris les instruments juridiques, pour s'attaquer à l'impact de l'environnement sur les maladies. Par exemple, des examens plus systématiques du rapport coût-efficacité des politiques visant à répondre aux priorités en matière de santé environnementale seraient essentiels à la prise de décisions. Il est indispensable d'interagir avec les responsables de l'application pour optimiser la mise en œuvre ultérieure. Des outils ciblés devront être mis à la disposition des principales parties prenantes, pour guider l'action en faveur de la santé.

iii) **Interprétation et communication ciblée des éléments factuels.** Les informations factuelles sur la santé publique relatives aux données probantes et aux tendances, aux messages, aux initiatives et aux campagnes de sensibilisation viseront à informer les parties prenantes à différents niveaux, à appuyer les décisions politiques et à mobiliser une action et un soutien politiques de haut niveau. Diffuser largement auprès du public des informations fondées sur des données factuelles, avec l'aide des personnels de santé concernant, par exemple, l'exposition humaine aux substances chimiques contenues dans les produits de consommation ou les risques qu'engendre la pollution de l'air pour la santé des personnes vivant dans des zones polluées et concernant les solutions possibles, permet de susciter une prise de conscience, ainsi que la participation et la demande d' environnements plus sains. Les demandes et les actions de la société civile devraient à leur tour déclencher l'action des décideurs. Les professionnels de la santé ont un rôle important à jouer pour promouvoir un changement de comportement en faveur de modes de vie sains et plus durables. Une meilleure connaissance des risques sanitaires conjuguée à des actions protectrices corrobore aussi les efforts consentis par la population pour s'adapter et amoindrir les comportements polluants.

iv) **Mécanismes et capacités d'identification précoce et de riposte face à d'éventuelles menaces pour la santé qui pourraient surgir.** Il faut renforcer les capacités et mettre au point des mécanismes pour faire face aux problèmes de santé environnementale susceptibles d'apparaître rapidement en rapport avec les nouvelles technologies, à l'organisation du travail ou aux changements environnementaux mondiaux. L'ampleur et la dangerosité de certaines de ces menaces potentielles sont incertaines, notamment celles qui sont liées aux changements climatiques, aux produits pharmaceutiques qui persistent dans l'environnement, aux perturbateurs endocriniens, aux microplastiques, à certaines nanoparticules et aux déchets électroniques. Le renforcement des capacités et la mise au point de mécanismes nécessiteront des analyses de données faisant autorité et l'évaluation de l'efficacité des mesures de lutte, ainsi qu'une surveillance ciblée de l'environnement couplée à celle de la santé publique. Ils incluent aussi l'adoption de solutions davantage axées sur l'aspect intersectoriel, telles que la protection de la biodiversité et des services écosystémiques, de même que la surveillance connexe des agents pathogènes dans la faune sauvage et chez l'être humain, afin de minorer les risques et de mieux se préparer aux menaces sanitaires résultant de l'influence humaine sur les écosystèmes naturels.

v) **Orienter la recherche et stimuler l'innovation.** La recherche constitue le fondement des réorientations stratégiques qui seront nécessaires en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Pour promouvoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il convient de recenser les besoins de recherche et de mettre à profit les connaissances afin de combler les lacunes importantes en la matière en facilitant la coordination des travaux. La recherche sur la santé environnementale est sous-financée depuis longtemps, notamment si on la compare avec la recherche biomédicale. La recherche liée aux politiques en rapport avec la santé et avec la science de la mise en œuvre, qui vaut pour toutes les régions, sera particulièrement intéressante pour améliorer la santé grâce à des environnements plus sûrs et plus sains. L'innovation est nécessaire pour mieux suivre les risques environnementaux existants et émergents, les prévenir et y répondre. Des innovations scientifiques, sociales, financières, et stratégiques peuvent s'avérer décisives pour accélérer les progrès que la santé peut accomplir avec des environnements plus sains.

vi) **Renforcer les arguments en faveur de l'allocation d'un financement adéquat et influer sur les investissements.** L'intensification des mesures de protection de la santé en faveur d'environnements plus sûrs nécessite un financement adéquat et une réorientation des investissements. Il convient de fonder l'affectation des ressources, ainsi que les structures de tarification et les subventions, sur des évaluations reposant sur des données probantes de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques, par exemple, en tenant compte de l'ensemble des coûts et des coavantages. Il faut en outre analyser pleinement et systématiquement l'ensemble des coûts sociétaux de l'inaction à court et long terme, ainsi que les implications des politiques relatives à la santé dans tous les secteurs, afin de prévenir le transfert caché des coûts vers le secteur de la santé et d'éviter de porter atteinte à la durabilité de l'environnement.

Objectif stratégique 6. Suivi : orienter l'action en assurant le suivi des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable

Les actions seront fondées sur le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la prévention primaire moyennant l'instauration d'environnements plus sains et plus sûrs.

23. Le suivi aura pour objectif d'utiliser et d'analyser les données existantes et de cerner minutieusement l'évolution des déterminants de la santé et de leurs effets, ainsi que leur répartition d'un groupe de population à l'autre et au sein d'un même groupe. Il fournira ainsi des informations sur le rythme des progrès réalisés afin d'adapter les politiques, notamment celles qui ont trait à la justice environnementale.

i) **Suivi des progrès accomplis pour réaliser les objectifs de développement durable, leurs indicateurs et d'autres indicateurs.** Les pays, en coopération avec l'OMS et d'autres organisations compétentes, le cas échéant, continueront de suivre les progrès accomplis en vue de réaliser les objectifs liés à la santé et d'autres indicateurs pertinents pour la santé, l'environnement et les changements climatiques, afin de s'attaquer de manière globale aux déterminants des maladies intervenant en amont. La ventilation stratégique des données permettra de recenser les inégalités en matière de santé et leurs vecteurs. La compilation stratégique de données sur les déterminants sociaux et environnementaux, destinée à comprendre les facteurs des inégalités en santé, contribuera à instaurer la cohérence des politiques à tous les échelons administratifs.

ii) **Suivre l'évolution et la mise en œuvre des stratégies pertinentes au niveau des régions et des pays.** L'évaluation des progrès et l'orientation des politiques passent par le suivi d'indicateurs d'impact et de résultat pertinents, permettant de mesurer le changement à l'échelon des pays.

INSTANCES DE MISE EN ŒUVRE

Des points d'entrée déterminés seront utilisés pour agir à plus grande échelle sur les déterminants des maladies intervenant en amont au moyen d'approches intégrées.

24. La riposte à apporter aux défis que représentent les risques sanitaires persistants et émergents se situe au-delà du secteur formel de la santé. Ces défis ne pourront être relevés que dans la mesure où cette riposte sera dirigée par la communauté sanitaire, dans le cadre de stratégies et d'une planification indispensables, en collaboration avec d'autres parties prenantes pour mettre en œuvre des politiques multisectorielles de promotion de la santé dans des secteurs et des milieux prioritaires. Cette démarche doit bénéficier du soutien du public et d'un environnement politique favorable ; elle fera en outre l'objet d'un suivi et s'appuiera sur les meilleures données probantes disponibles. Cette vision doit être concrétisée par un éventail de mécanismes et d'instances de mise en œuvre qui sont présentés ci-après.

Un secteur de la santé doté de moyens d'action

25. Le secteur formel de la santé représente une part importante et croissante de l'économie mondiale. Il est l'un des plus grands employeurs du monde, et jouit d'une position unique de confiance et d'intégration dans les communautés. Il est donc particulièrement bien placé pour mettre en œuvre des interventions liées à la santé environnementale au niveau communautaire (soit directement, soit en partenariat avec des organisations de la société civile) ; pour montrer l'exemple en démontrant les bonnes pratiques en matière de durabilité, par la réduction de l'impact environnemental de la pratique des soins de santé ; et pour agir en qualité de décideur et de défenseur dans les domaines de la santé et du développement durable. Cela implique notamment : un rééquilibrage des dépenses du secteur de la santé en faveur de la prévention primaire sur le long terme ; des fonds supplémentaires qui pourraient provenir de la suppression des subventions néfastes et de la reconfiguration des impôts de façon à traduire toutes les conséquences des politiques et à réduire les inégalités ; un renforcement et un élargissement au niveau mondial de la discipline de la santé environnementale pour faire face à l'ampleur et à la complexité des défis modernes en matière de santé environnementale, y compris la formation correcte des professionnels de la santé ; le rôle moteur du secteur de la santé pour promouvoir une vision de la santé dans une perspective à plus long terme prenant en compte les déterminants de la santé ; et des professionnels de la santé pour favoriser un changement de comportement en faveur de modes de vie plus durables et plus sains.

Renforcement des structures nationales et infranationales chargées de l'élaboration des politiques intersectorielles

26. Peu de pays sont dotés de structures institutionnelles officielles qui fournissent des orientations politiques directes sur les enjeux en matière de santé et d'environnement, ou qui imposent des évaluations intersectorielles des répercussions sanitaires découlant des décisions prises dans d'autres secteurs. Une telle approche de la santé dans toutes les politiques doit avoir une portée plus large, comprendre des politiques menées en amont comprenant des évaluations stratégiques et non des projets individuels, et influer plus directement sur les politiques (par exemple, avoir un statut juridique et pas seulement consultatif). Les forums régionaux de haut niveau ont également largement contribué à faire progresser l'action sanitaire et environnementale.

Cadres essentiels pour mettre en place les interventions

27. Les cadres essentiels offrent l'occasion de s'attaquer aux risques environnementaux pour la santé et de réduire les inégalités en santé, tout en répondant aux changements démographiques, sociaux, économiques, technologiques et de modes de vie. Les principaux cadres et les objectifs des interventions sont exposés ci-après.

- **Ménages.** Garantir l'accès à un logement qui soit structurellement solide, où les températures intérieures sont adéquates, qui fournisse un approvisionnement adéquat en eau, des installations sanitaires, un éclairage et un espace suffisant, qui soit raccordé à une source d'énergie non polluante, abordable et fiable pour la cuisson des aliments, le chauffage, l'éclairage et la ventilation, et qui protège ses occupants contre les risques de traumatisme, le bruit, la moisissure, les nuisibles et les contaminants intérieurs, y compris contre les émanations toxiques provenant de l'habitat et des produits de consommation.

- **Écoles.** Instaurer un environnement éducatif sûr et favorable à la santé ; utiliser les écoles pour sensibiliser les enfants à la corrélation qui existe entre santé et environnement, y compris aux risques chimiques, et leur inculquer des approches plus saines et plus durables ; et faciliter l'inclusion des meilleures pratiques dans la communauté au sens large.

- **Lieux de travail.** Garantir la couverture par des services de santé au travail qui englobent l'ensemble des risques physiques, chimiques, biologiques, psychosociaux et ergonomiques sur le lieu de travail, qui contribuent à la prévention des facteurs de risque modifiables et à la lutte contre ceux-ci, en particulier en ce qui concerne les maladies non transmissibles, et qui sont adaptés aux nouvelles formes de travail, de migration et d'organisation du lieu de travail, y compris dans l'économie informelle et sur des lieux travail précaires.

- **Entreprises.** Plaider en faveur de l'atténuation des effets du changement climatique et préconiser une adaptation en rapport ; les entreprises peuvent jouer un rôle positif à cet égard.

- **Établissements de soins de santé.** Veiller à la fourniture et à la gestion durable de services essentiels de santé environnementale, y compris l'accès à l'énergie propre et fiable et à l'eau potable, l'assainissement et aux pratiques d'hygiène ; à la résilience face aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux effets des changements climatiques ; et à la protection des agents de santé et de la communauté au sens large, grâce à la sécurité chimique, à la lutte anti-infectieuse et à la gestion des déchets.

- **Villes.** Relever les défis particuliers que posent les villes du fait de la concentration d'expositions environnementales aux risques, y compris la pollution de l'air ambiant, les îlots de chaleur urbains, les produits chimiques nocifs, le bruit, les maladies à transmission vectorielle,[1] le manque d'assainissement, les déchets ou les risques professionnels, tout en saisissant l'occasion qu'offre l'existence d'une autorité unique sous la direction du maire qui est habilité à prendre des décisions intersectorielles, par exemple en matière d'urbanisme, d'achats, de fourniture d'énergie, d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et de gestion des déchets. L'urbanisation rapide représente un défi spécifique. Une planification urbaine stratégique garantira la création d'environnements propices à la santé.

28. La liste susmentionnée n'est pas complète ; peuvent notamment s'y ajouter les zones de développement agricole, les zones où l'activité économique est concentrée, les camps de réfugiés, y compris les abris temporaires et les abris destinés aux migrants, les marchés, les villages et les petites îles.

Partenariats pour un mouvement social en faveur d'environnements plus sains

29. La volonté politique est une condition essentielle de l'action. Elle ne pourra se concrétiser que par une large prise de conscience sociétale des menaces fondamentales pour la santé que représentent les risques environnementaux et les changements climatiques, et des solutions envisageables. Les porte-drapeaux individuels, les associations de professionnels de la santé et les organisations de la société civile ont un rôle essentiel à jouer pour mobiliser le soutien du public en faveur de choix plus durables et plus favorables à la santé en matière de développement.

Accords multilatéraux sur l'environnement, la santé et le développement

30. La plupart des accords mondiaux sur l'environnement (tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris, la Convention sur la diversité biologique, la Convention de Minamata sur le mercure, les Conventions de Stockholm, Bâle et Rotterdam sur les produits chimiques et les déchets dangereux), les accords régionaux sur l'environnement (y compris la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance), ainsi que les conventions internationales sur la sécurité et la santé au travail, mentionnent les menaces pour la santé comme un sujet de préoccupation majeur. Or, les mécanismes de mise en œuvre de ces accords ne tiennent pas toujours suffisamment compte de ces menaces pour la santé ou ne reflètent pas toujours les préoccupations sanitaires aux niveaux national, régional ou international. Un engagement plus fort de la part du secteur de la santé favoriserait les synergies, permettrait de limiter les effets négatifs involontaires et d'optimiser les compromis nécessaires entre les objectifs sanitaires, environnementaux et économiques. De même, veiller à ce que les risques environnementaux soient pleinement couverts et à ce que les mesures prises pour les neutraliser soient soutenues par l'application au niveau national des instruments internationaux relatifs à la santé, comme le Règlement sanitaire international (2005), renforcerait et augmenterait particulièrement les capacités à prévenir les situations d'urgence environnementale, à s'y préparer et à y faire face. Une telle intégration transversale contribuerait à promouvoir l'approche globale énoncée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

[1] Voir aussi le Programme spécial UNICEF /PNUD/Banque mondiale/OMS de recherche et de formation concernant les maladies tropicales. Projet d'action mondiale de lutte anti vectorielle 2017-2030. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2017 (https://www.who.int/vector-control/publications/global-control-response/en/, consulté le 26 mars 2019).

Instances axées sur les objectifs de développement durable

31. L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'est traduite par la création de forums politiques de haut niveau qui renforcent les moyens de mise en œuvre et de suivi des engagements pris. Nombre de ces objectifs sont pleinement propices et conformes aux mesures à prendre pour instaurer un environnement sain. Ces forums constituent donc des instances essentielles pour promouvoir l'action en faveur des causes environnementales intervenant en amont des maladies et encourager l'équité en santé. Les principaux objectifs de développement durable relatifs à la santé, à l'environnement et au changement climatique comprennent, outre l'objectif 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), l'objectif 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), l'objectif 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), l'objectif 6 (Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau), l'objectif 7 (Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), l'objectif 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous), l'objectif 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), l'objectif 12 (Établir des modes de consommation et de production durables) et l'objectif 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions) dans le contexte de l'objectif 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre).

Suivi et collecte de données

32. Un nombre limité de pays disposent d'organes consultatifs dotés de moyens et chargés d'établir des programmes de recherche nationaux, de produire la synthèse des données disponibles, de suivre les progrès nationaux en matière de santé et d'environnement et de fournir ces informations directement aux décideurs. Au niveau international, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat assume cette fonction eu égard aux implications du changement climatique pour la santé, mais les fonctions similaires au plan institutionnel sont moins complètes et plus fragmentées s'agissant des autres défis environnementaux. Le groupe de travail sur les effets découlant de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, intégré à l'Équipe spéciale conjointe OMS/Convention sur les aspects sanitaires de la pollution atmosphérique pour la région paneuropéenne en est un autre exemple. Les institutions nationales et internationales comme les instituts de recherche ou les universités, et des sources telles que les revues à comité de lecture pourraient également jouer un rôle important dans la définition des stratégies nationales. Une plus grande couverture, sous l'angle du nombre de pays dotés de tels mécanismes et de l'éventail des risques environnementaux pris en compte, isolément ou ensemble, permettrait de faire progresser sensiblement l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. Ces efforts devraient tous être alignés sur les objectifs de développement durable aux niveaux national et international et contribuer directement à leur suivi.

RÔLE ET LEADERSHIP DE L'OMS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ MONDIALE

33. Les actions que mène le Secrétariat dans le cadre de la stratégie mondiale proposée sur la santé, l'environnement et les changements climatiques s'articulent autour des trois priorités stratégiques du treizième programme général de travail 2019-2023 de l'OMS (voir l'Encadré 1). Les activités de base concernant la santé, l'environnement et les changements climatiques s'inscrivent dans le cadre de la priorité stratégique intitulée « Promotion de la santé des populations », mais la contribution à « l'Intervention dans les situations d'urgence sanitaire » est également substantielle. La priorité stratégique de l'OMS intitulée « Instauration de la couverture sanitaire universelle » devrait sous-tendre les mécanismes de mise en œuvre des services de santé environnementale de base, tels que l'accès à l'eau potable et à des combustibles non polluants.

Encadré 1. La stratégie sur la santé, l'environnement et les changements climatiques et le treizième programme général de travail 2019-2023 de l'OMS

1. Dans la stratégie institutionnelle de l'OMS, trois priorités stratégiques déterminent la façon dont l'OMS contribue à assurer une vie saine et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge. On trouvera ci-dessous ces trois priorités stratégiques, ainsi qu'une description de la façon dont la santé et l'environnement contribuent à chacune d'elles :

i) *L'instauration de la couverture sanitaire universelle.* Les services essentiels de santé environnementale, les connaissances et les capacités doivent faire partie intégrante de la couverture sanitaire universelle.

ii) *L'intervention dans les situations d'urgence sanitaire.* Le renforcement de la résilience du secteur de la santé et des communautés face aux changements climatiques, la réduction des vulnérabilités et l'amélioration de la préparation, de la surveillance et de la riposte aux situations d'urgence sanitaire permettront de prévenir et de réduire les effets des situations d'urgence environnementale sur la santé.

iii) *La promotion de la santé des populations.* Les conditions favorables à la santé des populations comprennent : des villes plus saines ; l'approvisionnement durable en eau potable, l'assainissement et les pratiques d'hygiène ; des solutions de transport saines ; des politiques en faveur de services énergétiques propres ; des systèmes alimentaires durables ; des produits, un logement et des lieux de travail sûrs et durables ; et une agriculture viable.

34. La mission de l'OMS concernant la santé dans le monde est détaillée plus avant dans son treizième programme général de travail, 2019-2023, lequel dispose : « Une action de vaste envergure et prolongée est nécessaire pour bâtir une communauté qui œuvre pour l'avenir commun de l'humanité, qui donnera à chacun les moyens d'améliorer sa santé, d'agir sur les déterminants de la santé et de répondre aux défis sanitaires. »[1] Pour concrétiser cette vision, les objectifs stratégiques englobent des interventions que le secteur de la santé doit conduire ou auxquelles il doit contribuer en matière de prévention primaire, d'action intersectorielle sur les déterminants de la santé, d'encadrement des questions de santé eu égard aux déterminants de la santé, et de surveillance relative à la santé. À l'appui de ces objectifs, le Secrétariat prête un concours soutenu au secteur de la santé et promeut l'action multisectorielle au service des déterminants de la santé. Les activités de cette stratégie s'inscrivent pleinement dans les fonctions essentielles de l'OMS.[2] La mission, la capacité et le pouvoir fédérateur

[1] Le treizième programme général de travail dispose par ailleurs que « L'OMS défendra la santé au plus haut niveau politique », « L'OMS s'élèvera contre les pratiques de tous les secteurs, dont l'industrie, qui, selon des données factuelles, sont nocives pour la santé », « le programme de réforme des Nations Unies devrait permettre à l'OMS de travailler plus efficacement avec les secteurs autres que celui de la santé, au niveau des pays, sur les conséquences du changement climatique pour la santé, sur l'environnement et sur d'autres facteurs ayant une incidence majeure sur la santé » et « En ce qui concerne la pollution de l'air (à l'extérieur, à l'intérieur des habitations et sur le lieu travail) et l'atténuation des effets du changement climatique, l'OMS collaborera à plus grande échelle avec différents secteurs – dont les transports, l'énergie, le logement, la gestion des déchets, le travail et l'urbanisme – aux niveaux national et local pour contrôler la qualité de l'air, pour mettre au point des stratégies permettant d'opter pour des technologies et des combustibles plus sains afin que toutes les populations puissent respirer un air répondant aux normes de qualité de l'OMS et que des politiques efficaces puissent être élaborées sur la base de données scientifiques. ».

[2] Jouer un rôle moteur dans les domaines essentiels pour la santé et établir des partenariats lorsqu'une action conjointe est nécessaire ; établir les priorités de la recherche et encourager la production, l'application et la diffusion de connaissances dignes d'intérêt ; fixer des normes et des critères, et encourager et surveiller leur application ; définir des politiques conformes à l'éthique et fondées sur des données probantes ; fournir un appui technique, se faire l'agent du changement et renforcer durablement les capacités institutionnelles ; et surveiller la situation sanitaire et évaluer les tendances dans ce domaine (treizième programme général de travail de l'OMS, voir le site http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA71/A71_4-en.pdf?ua=1, consulté le 27 mars 2019).

dont elle est investie instaurent *de facto* les atouts et les avantages comparatifs permettant à l'Organisation d'assumer son rôle de chef de file pour les questions visées par cette stratégie. Les activités déployées par l'OMS à cette occasion sont structurées comme suit : a) le leadership et l'appui aux politiques ; b) la synthèse des données factuelles et les activités de sensibilisation ; et c) la fourniture d'un appui direct aux pays. Bien que les fonctions essentielles de l'OMS restent à la base de son travail (voir la Figure 2 pour une description du rôle de l'OMS), d'importants changements s'imposent pour répondre à l'évolution des besoins ; ils sont détaillés ci-dessous. Une étroite coopération avec les organismes pertinents du système des Nations Unies sera assurée moyennant divers mécanismes,[1] et une coopération est d'ores et déjà en place pour plusieurs activités.[2]

[1] Par exemple, la coalition sur la santé, l'environnement et le changement climatique, qui coordonne les travaux entre les différents organismes des Nations Unies (voir https://www.who.int/globalchange/coalition/en/, consulté le 27 mars 2019).

[2] Par exemple, pour la qualité de l'air via la campagne « Respire la vie », lancée par l'OMS, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Coalition pour le climat et l'air pur (http://breathelife2030.org/, consulté le 27 mars 2019) et le Programme de suivi conjoint OMS/UNICEF (https://washdata.org/, consulté le 27 mars 2019).

Figure 2. Aperçu du rôle et du leadership de l'OMS dans les domaines de la santé, de l'environnement et des changements climatiques

Impact

Tous les peuples atteignent le niveau de santé le plus élevé possible en réduisant considérablement la charge de morbidité environnementale et en luttant contre les changements climatiques et les autres menaces environnementales pour la santé

Réalisations

- Renforcement des mécanismes de gouvernance et des capacités du secteur de la santé en vue d'une action intersectorielle et de l'application de l'approche visant à inclure la santé dans toutes les politiques
- Des normes, des critères et des instruments juridiques sont en place et appliqués pour protéger la santé de la population grâce à la prévention primaire
- Les politiques sont mises en œuvre et régulièrement adaptées moyennant le suivi, l'adoption de solutions reposant sur des données probantes et la coordination de la recherche
- Les populations en situation de vulnérabilité sont protégées contre les risques environnementaux et climatiques de manière équitable, y compris pendant les situations d'urgence

Produits

- Des mécanismes de gouvernance adéquats ont été soutenus et une direction a été assurée pour ce qui est des politiques, des stratégies et des plans
- Les normes reposant sur des données factuelles et les informations sur les solutions sont élaborées et diffusées, et le changement fait l'objet d'un suivi
- Les acteurs concernés sont pleinement informés des risques et sont impliqués dans la recherche de solutions, et peuvent avoir accès aux outils pertinents et à la coopération technique
- Les produits et la mise en œuvre sont multipliés grâce à une communication efficace et à des partenariats stratégiques

Principales activités

Leadership et politiques

- Assurer le leadership dans les domaines de la santé, de l'environnement et des changements climatiques
- Soutenir les mécanismes de gouvernance pour une action intégrée et intersectorielle
- Constituer des alliances mondiales pour faire avancer les programmes mondiaux
- Entamer un dialogue intersectoriel sur les politiques en coopération avec les partenaires
- Favoriser la formulation et l'application d'instruments juridiques
- Prévoir des structures facilitant l'organisation de forums mondiaux et régionaux de haut niveau

Synthèse des données et sensibilisation

- Définir le programme de recherche
- Identifier, évaluer et intervenir face aux menaces environnementales émergentes qui pèsent sur la santé
- Faire la synthèse des données pour élaborer et actualiser des normes et des orientations relatives aux interventions
- Fournir des outils pour estimer les coûts et les avantages de l'action politique
- Surveiller les risques sanitaires, les impacts et la mise en œuvre des solutions, et communiquer les progrès réalisés en vue d'adapter les stratégies
- Intensifier la communication pour mieux faire connaître les effets sur la santé, les coûts pour la société et les solutions

Soutien direct aux pays

- Catalyser l'action et influer sur les choix sectoriels et offrir des plateformes aux principales parties prenantes
- Renforcer les capacités des institutions nationales et des autres partenaires d'exécution
- Fournir une assistance concernant l'application des normes et des solutions
- Mettre en œuvre des initiatives destinées aux populations vulnérables
- Appuyer l'élargissement de la couverture sanitaire universelle par le biais des services essentiels de santé environnementale
- Assurer une intervention en matière d'environnement et de santé au travail en cas de situation d'urgence
- Établir des partenariats stratégiques au niveau des pays afin de produire des effets multiples

Dispositifs essentiels en vue de la mise en œuvre

- Plateformes politiques multilatérales, régionales et mondiales
- Partenariats en faveur des mouvements sociaux
- Mécanismes de production/collecte de données et de suivi
- Soutien du secteur de la santé
- Milieux comme les villes, les lieux de travail, les ménages
- Structures pour les urgences

Domaines d'intervention

- Eau, assainissement, déchets et hygiène
- Lutte contre les vecteurs
- Sécurité chimique
- Risques professionnels et environnements de travail
- Changements climatiques et de l'écosystème
- Pollution de l'air
- Environnements bâtis
- Rayonnements Nuisances sonores

Promotion de la santé des populations

35. Dans le cadre de cette priorité stratégique, l'OMS entreprendra les activités ci-après.

Assurer le leadership

a) Assurer le leadership pour guider des transitions énergétiques saines, des solutions saines en matière de transport et de conception urbaine, une économie circulaire sûre et saine ainsi que d'autres transformations en cours, en conjuguant les orientations de l'OMS fondées sur des bases factuelles et des activités de sensibilisation renforcées. Favoriser un soutien politique de haut niveau, dans le cadre des interactions avec les États Membres et la société civile.

b) Coordonner les processus de politique régionale en fournissant ou en élargissant la portée des structures régionales pour l'environnement et la gouvernance sanitaire, en réunissant les principaux secteurs et les parties prenantes.

c) Favoriser une bonne gouvernance afin de bâtir des villes-santé et durables.

d) Veiller à ce que la parole en faveur de la santé soit entendue. Il importe que le secteur de la santé participe activement à la mise en œuvre ultérieure des instruments pertinents, par exemple via la feuille de route de l'OMS pour accroître la participation du secteur de la santé dans l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, dans la perspective de l'objectif fixé pour 2020 et au-delà, laquelle contribuera à réaliser les objectifs de développement durable à l'échelle mondiale[1] et à mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de Paris sur le changement climatique.

Faire la synthèse des données factuelles et sensibiliser à la création de biens en rapport avec la santé

e) Garantir la production de connaissances en favorisant et en coordonnant l'élargissement de la base de données factuelles sur les normes, les solutions novatrices et efficaces, la recherche orientée vers la pertinence des politiques, et les menaces émergentes pour la santé liées à l'environnement. Des informations factuelles sur l'impact des politiques seront essentielles pour appuyer l'action intersectorielle et fournir des arguments convaincants en faveur de la recherche de coavantages. Les connaissances ainsi produites seront ensuite synthétisées sous la forme d'orientations normatives visant à garantir la disponibilité de biens en rapport avec la santé, tels que la salubrité de l'eau et la pureté de l'air ou encore des produits et des technologies sûrs, notamment des biens de consommation. Le Secrétariat prêtera son concours à l'élaboration de solutions novatrices et à leur déploiement durable afin d'accélérer la réduction des risques environnementaux pour la santé.

f) Diffuser des informations factuelles pour faire en sorte que la santé soit un maximum prise en compte dans la prise de décisions. Les informations permettent de sensibiliser aux risques sanitaires et aux solutions disponibles, et incitent à demander la mise en place d'environnements plus sains.

[1] OMS. Feuille de route pour accroître la participation du secteur de la santé dans l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, dans la perspective de l'objectif fixé pour 2020 et au-delà. Genève, Organisation mondiale de la santé, 2017 (http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/273137/WHO-FWC-PHE-EPE-17.03-eng.pdf?ua=1, consulté le 27 mars 2019).

g) Suivre l'évolution des risques pour la santé ainsi que la mise en œuvre des solutions – eu égard au taux de mise en œuvre, aux incidences, aux coûts financiers et au rapport coût/efficacité. Il faut assurer un suivi continu afin de réaligner les priorités et les stratégies de mise en œuvre dans les pays. L'OMS continuera d'élargir ses activités de mobilisation des partenaires en vue de créer des plateformes qui intègrent les données nécessaires pour suivre les progrès réalisés. L'OMS rend également compte de plusieurs indicateurs relatifs à la santé et à l'environnement (dans le cadre des objectifs 3, 6, 7 et 11).

Renforcer l'impact direct de l'OMS dans les pays

h) Catalyser l'action en faveur d'environnements plus sûrs et influer sur les choix sectoriels, par exemple en instaurant la concertation, en fournissant des orientations sur les politiques de santé et les mécanismes de gouvernance, et en contribuant à l'application des normes et au suivi. Le type d'engagement multisectoriel et du secteur de la santé sera adapté aux besoins des pays et pourrait être réorienté en fonction des interventions conduites en amont (lesquelles peuvent être liées aux politiques ou d'ordre stratégique) et des interventions conduites en aval (comme la coopération technique). Les activités seront étroitement coordonnées avec les travaux d'autres organismes pertinents du système des Nations Unies (selon le principe de l'unité d'action des Nations Unies) et des partenaires.

i) Renforcer la capacité du secteur de la santé à s'acquitter de ses fonctions de plus en plus importantes de direction, de leadership et de coordination s'agissant des questions de santé de dimension intersectorielle. Accompagner l'élaboration des plans de mise en œuvre des stratégies de l'OMS sur la santé, l'environnement et le changement climatique au niveau national et régional. Conforter les efforts correspondants de mobilisation des ressources. Appuyer le suivi des principaux risques environnementaux pour la santé et des progrès accomplis dans la mise en œuvre de solutions. Donner l'exemple aussi afin de limiter les répercussions de l'action menée par le secteur de la santé sur la santé, l'environnement et le changement climatique, autrement dit rendre le secteur de la santé plus respectueux de l'environnement.

j) Offrir des plateformes permettant aux principaux protagonistes de faire des choix salutaires en matière d'environnement et de changements climatiques. Fournir à la société civile des données, des informations et des matériels de sensibilisation (comme la campagne « Respire la vie »[1]) afin de soutenir leur engagement à faire le bon choix dans les politiques concernées. Appuyer les maires et autres acteurs locaux de premier plan désireux d'instaurer des environnements propices à la santé en proposant des outils et des informations sur les choix judicieux. Concevoir des plateformes destinées à faciliter le partage de données, de solutions et de données d'expérience entre les principaux protagonistes et les pays.

k) Élaborer des initiatives à l'intention des populations en situation de vulnérabilité. Fournir un soutien accru aux personnes vulnérables ou en situation de vulnérabilité (les enfants, dont le développement peut pâtir des risques environnementaux, en particulier les expositions précoces, et les effets à long terme), les travailleurs de l'économie informelle, les populations vivant en situation d'urgence, les communautés démunies, les populations des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés, des régions de l'Arctique, des zones exposées au stress hydrique et des basses terres, dans leur contexte spécifique). Ce soutien passe par le renforcement de la résilience des systèmes de santé face aux risques climatiques, l'aide aux efforts d'adaptation aux changements climatiques et la promotion de mesures d'atténuation des effets des changements climatiques dans le monde entier, afin d'assurer l'avenir des plus vulnérables.

[1] Voir le paragraphe 34 ci-dessus.

l) Intervenir en cas d'urgence. Aider les pays à mettre en place des systèmes de préparation aux catastrophes et aux urgences environnementales et de fourniture d'orientations normatives et techniques. Renforcer les réseaux mondiaux et régionaux d'experts en vue d'aider les pays à faire face aux situations d'urgence environnementale. Intervenir en cas d'urgences sanitaires d'origine environnementale et dispenser des services de santé environnementale représentent un surcroît d'activité important dans les pays.

Faire face aux situations d'urgence liées à l'environnement

36. Les conflits d'origine humaine, les incidents technologiques et les catastrophes naturelles ont des effets préjudiciables sur la vie et la santé des populations du monde entier ; le changement climatique et les migrations forcées sont susceptibles d'aggraver encore le problème. Le nombre de personnes déplacées qui fuient les situations d'urgence est en augmentation, les répercussions les plus importantes se faisant particulièrement sentir dans les pays où les conditions de santé environnementale sont les plus mauvaises et qui sont les moins à même de faire face aux urgences sanitaires environnementales. Si l'on veut que la population ne court aucun risque, il est essentiel de prévenir ces situations d'urgence et de les gérer.

37. Une approche systématique des situations d'urgence environnementale – rejets de produits chimiques ou d'origine nucléaire – et des volets « santé environnementale » de tous les types d'urgence et de catastrophes, suppose que le Secrétariat collabore avec tous les États Membres pour investir dans l'évaluation de la vulnérabilité et des risques, ainsi que dans la planification de la préparation, de l'intervention et du relèvement. Le Règlement sanitaire international (2005) est un instrument facilement accessible qui permet de renforcer les capacités nationales et régionales d'acquisition des compétences essentielles en matière de détection des événements chimiques, zoonotiques, radiologiques ou nucléaires, de préparation et de riposte à ces événements.

38. La gestion de la santé environnementale en situation d'urgence vise les objectifs suivants :

a) identifier, évaluer et cartographier les risques et les vulnérabilités liés à l'environnement et à la santé au travail dans les pays exposés aux crises ;

b) améliorer les capacités de préparation aux situations d'urgence et de gestion efficace des volets environnement et santé au travail qui s'y rapportent, par exemple en renforçant la résilience des systèmes et des établissements de santé ;

c) veiller à ce que les établissements de santé aient accès aux services de santé environnementale de base, tels que l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et l'hygiène, ainsi qu'à des sources d'énergie non polluantes et fiables ; soient situés loin des zones à risque comme les zones inondables ; et disposent de systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail ;

d) protéger la santé des personnes contre les risques environnementaux tout au long des phases du cycle de gestion de la catastrophe ou de la situation d'urgence.

39. Les mesures prioritaires proposées pour gérer les services de santé environnementale en situation d'urgence sont présentées dans le Tableau 1.

Tableau 1. Mesures prioritaires proposées pour gérer les services de santé environnementale en situation d'urgence

Action stratégique	Mesures à prendre par les États Membres	Mesures à prendre par le Secrétariat
Renforcer les capacités du secteur de la santé à gérer les services de santé environnementale et de santé au travail tout au long du cycle de vie des situations d'urgence.	• Établir des profils de situations d'urgence concernant la santé environnementale (cartographie et organisation des ressources, par exemple) et mettre en place des plans de santé environnementale en cas d'urgence ou les actualiser. • Traduire dans les faits les politiques, les programmes et les systèmes de gestion ayant trait aux services de santé environnementale dans les établissements de soins, y compris l'évaluation, la prestation et le rétablissement des services. • Intégrer la protection de la santé et de la sécurité au travail dans les plans nationaux de sécurité sanitaire.	• Élaborer des systèmes de prévision, d'alerte précoce et de préparation en cas de catastrophe environnementale ou de situation d'urgence d'origine humaine. • Établir des réseaux mondiaux et régionaux de spécialistes compétents en santé environnementale et santé au travail qui peuvent être mobilisés et déployés en temps opportun pour apporter un soutien aux pays qui en ont besoin. • Renforcer les capacités des pays à protéger la santé et la sécurité au travail dans les situations d'urgence de santé publique.
Fournir des services de santé environnementale adéquats dans les établissements de soins lors des situations d'urgence.	• Renforcer les capacités du secteur de la santé en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques, de programmes et de systèmes de gestion relatifs aux services de santé environnementale et au travail dans les établissements de soins, les camps de réfugiés et d'autres lieux accueillant des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.	• Fournir des orientations normatives et techniques.
Renforcer les capacités nationales en matière de riposte aux événements d'origine chimique, radiologique ou nucléaire aux fins de l'application du Règlement sanitaire international (2005).	• Renforcer les capacités nationales pour faire face aux menaces chimiques, radiologiques ou nucléaires. Renforcer les capacités principales requises en vertu du Règlement sanitaire international (2005).	• Fournir des orientations normatives et techniques. • Renforcer les réseaux thématiques mondiaux et régionaux d'experts afin d'aider les pays à surveiller les événements de caractère chimique ou nucléaire et à y faire face.

Atteindre la couverture sanitaire universelle en fournissant des services de santé environnementale

40. L'une des priorités stratégiques de l'OMS consiste à prêter son concours aux pays désireux de progresser vers la couverture sanitaire universelle. Il s'agit notamment de veiller à ce que chacun ait accès à des services de promotion de la santé et de prévention adaptés à ses besoins, et puisse y recourir sans s'exposer à des difficultés financières. Les services environnementaux essentiels, dont l'objectif

principal consiste à améliorer la santé, font partie intégrante de la couverture sanitaire universelle. Ces services comprennent, par exemple, l'approvisionnement en eau potable de qualité, des systèmes d'assainissement gérés en toute sécurité, des sources d'énergie et des technologies non polluantes et la protection des personnels, tant dans les établissements de soins qu'au sein des communautés.

41. Les services de santé essentiels seront déterminants pour réduire les flambées de maladies infectieuses (entraînant, par exemple, une réduction du nombre de personnes souffrant de maladies diarrhéiques grâce à l'amélioration des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement) et de maladies non transmissibles (par exemple, les maladies cardiovasculaires et respiratoires chroniques grâce à l'utilisation de sources d'énergie et de technologies propres dans les ménages).

Objectifs à atteindre

42. Au titre du projet de stratégie mondiale, les objectifs à atteindre dans le cadre de l'approche transformative sont présentés dans l'Encadré 2.

Encadré 2. Objectifs à atteindre dans le cadre de l'approche transformative

Améliorer durablement la vie et le bien-être grâce à des environnements sains

1. **Les populations.** Les personnes vivent plus longtemps et en meilleure santé grâce à la réduction des maladies liées à l'environnement. Elles sont conscientes de l'exposition aux risques environnementaux qui portent atteinte à leur vie, des moyens de les éviter, et des avantages que présentent des choix plus durables et elles se font entendre auprès des décideurs. Ceci permet au bout du compte **d'améliorer la santé et le bien-être.**

2. **Couverture sanitaire universelle.** Les populations bénéficient de mesures de **prévention primaire** telles que les services essentiels de santé environnementale et de santé au travail ainsi que la promotion de la santé, qui font partie intégrante de la couverture sanitaire universelle.

3. **Pollution de l'air.** Les pays et les grandes villes ont fixé des **cibles** fondées sur la santé **en matière de qualité de l'air** et ont mis en place des politiques pour les atteindre en **faisant intervenir les secteurs concernés.** Les **combustibles** polluants et les **technologies** inefficaces ne sont plus utilisés. Les émissions ont été considérablement réduites.

4. **Changement climatique.** Les systèmes de santé et les communautés du monde entier font preuve de **résilience** face à la variabilité et aux changements climatiques et font baisser les taux de maladies infectieuses sensibles au climat. Les émissions de carbone diminuent afin de respecter les engagements internationaux**.** Des **systèmes énergétiques** plus propres sont installés, des **systèmes de transport public** efficaces favorisant **la mobilité** sont en place, les vecteurs de maladie sont dûment surveillés et des **régimes alimentaires** plus durables ainsi que des **systèmes alimentaires** plus résilients sont encouragés et mis en œuvre, et les lieux d'habitation et de travail devraient répondre aux normes de santé découlant du changement climatique.

5. **Eau, assainissement et hygiène.** Tous les pays ont intégré les piliers des **plans de gestion de la qualité sanitaire de l'eau et de l'assainissement** dans leurs stratégies et ont inclus les conditions d'hygiène adéquates dans leurs plans relatifs à la sécurité de l'eau. Tous les établissements de soins ont accès à des systèmes d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et d'hygiène. Des services d'assainissement et des mesures de protection contre les eaux usées sont en place pour **combattre la résistance aux antimicrobiens.**

6. **Sécurité chimique.** Les **conséquences pour la santé** de l'exposition aux produits chimiques sont réduites, car celles-ci (ainsi que les conséquences pour la santé de l'exposition à des mélanges de produits chimiques) sont **mieux connues,** l'utilisation des produits chimiques est bien réglementée, les institutions nationales disposent de **moyens** pour faire face aux menaces chimiques, y compris les incidents et les **situations d'urgence,** et participent aux **activités de gestion** des produits chimiques.

7. **Sécurité radiologique.** Les effets sur la santé des **rayonnements ultraviolets diminuent** grâce à une meilleure connaissance des risques et à une meilleure protection individuelle. Les expositions inutiles dues aux **techniques d'imagerie médicale** sont éliminées. Le nombre de cancers du poumon attribuables à une exposition au **radon** est réduit grâce à des mesures préventives efficaces. Les **incidents nucléaires** font l'objet d'une intervention et d'une gestion adéquates.

8. **Établissements de soins.** Tous les établissements et services de soins de santé sont écologiquement viables : ils utilisent des **services d'approvisionnement en eau et d'assainissement gérés en toute sécurité et une énergie propre ;** ils gèrent durablement leurs déchets et achètent des biens de manière durable ; ils sont **résilients** face aux phénomènes météorologiques extrêmes ; ils sont capables de protéger la santé, la sûreté et la sécurité des **personnels de santé.**

9. **Lieux de travail.** Tous les lieux de travail ont mis en place des systèmes de gestion **de la santé et de la sécurité au travail** et de **promotion** de la santé au travail. Tous les travailleurs ont accès à des interventions essentielles de prévention des maladies et des traumatismes d'origine professionnelle ou liés au travail et de lutte contre ceux-ci.

10. **Contexte mondial et régional.** Il existe selon le cas des politiques et des accords internationaux qui traitent efficacement des **facteurs influant sur la santé à l'échelle mondiale et régionale,** tels que les changements de climat et d'écosystème.

11. **Situations d'urgence.** L'ensemble des pays disposent des capacités nécessaires pour **gérer efficacement les services de santé environnementale** tout au long des situations d'urgence. Les pays sont en mesure d'**intervenir** en cas d'événements d'origine chimique, radiologique ou nucléaire et de **protéger** la santé et la sécurité au travail des intervenants affectés aux situations d'urgence.

12. **Gouvernance.** Les autorités nationales et locales (par exemple, les villes) ont mis en place des mécanismes permettant de faciliter la **coopération intersectorielle**, d'intégrer la **santé dans toutes les politiques pertinentes** et de faire en sorte qu'elles s'acquittent de leurs obligations en offrant à leurs ressortissants un environnement sûr.

43. On trouvera sur le site Web de l'OMS des documents d'appui ainsi que des informations détaillées sur les activités que mène le Secrétariat dans les domaines d'intervention prioritaires, y compris des traductions.[1]

SUIVI DES PROGRÈS ACCOMPLIS POUR RÉALISER LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

44. Les principales cibles permettant de mesurer les progrès accomplis pour la période 2019-2023, lesquelles sont alignées sur le treizième programme général de travail de l'OMS, sont énumérées ci-dessous :

Dans le cadre de l'objectif 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge)

- Réduire le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

[1] Voir Santé publique, déterminants sociaux et environnementaux de la santé (http://www.who.int/phe/publications/global-strategy/en/, consulté le 27 mars 2019).

Dans le cadre de l'objectif 6 (Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau)

- assurer l'accès d'un milliard de personnes à des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité
- assurer l'accès de 800 millions de personnes à des services d'assainissement gérés en toute sécurité
- réduire de 40 % à 50 % le nombre d'habitants de pays à revenu faible ou intermédiaire desservis par des hôpitaux dépourvus d'une alimentation sûre en électricité et en eau, et de services d'assainissement fiables

Dans le cadre de l'objectif 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions)

- doubler le montant des crédits destinés à la protection de la santé dans le cadre du changement climatique dans les pays à revenu faible ou intermédiaire
- réduire de 10 % la mortalité due à des maladies sensibles au climat (par des mesures de lutte contre le changement plutôt que par d'autres facteurs).

45. Des indicateurs supplémentaires et plus précis font l'objet d'un suivi dans chacun des domaines relatifs à la santé environnementale. Les principaux objectifs et indicateurs de développement durable liés à la santé sont énumérés dans l'Encadré 3.

Encadré 3. Principaux objectifs de développement durable ainsi que leurs cibles et indicateurs liés à la santé et à l'environnement[a]

Objectif 1 (Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes)

Cible 1.5 d'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental

Objectif 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable)

Objectif 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge)

Indicateur 3.9.1 *Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant*[b]

Indicateur 3.9.2 *Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats)*[b]

Indicateur 3.9.3 *Taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel*[b]

Objectif 6 (Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau)

Indicateur 6.1.1 *Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité*[b]

Indicateur 6.2.1 *Proportion de la population utilisant a) des services d'assainissement gérés en toute sécurité et b) des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon*[b]

Indicateur 6.3.1 Proportion des eaux usées traitées sans danger

Indicateur 6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics

Indicateur 6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement

Objectif 7 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable)

Indicateur 7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres[b]

Objectif 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous)

Indicateur 8.8.1 Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration

Objectif 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation)

Objectif 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables)

Indicateur 11.6.2 Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants

Objectif 12 (établir des modes de consommation et de production durables)

Objectif 13 (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions)

Objectif 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser)

Questions structurelles : Cohérence des politiques et des structures institutionnelles

Indicateur 17.14.1 Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable

[a] Les indicateurs en italique sont ceux dont l'OMS est officiellement garante. Il convient de noter que cette liste est non exhaustive : de nombreux autres objectifs et leurs indicateurs sont liés à la santé.

[b] Les indicateurs sont inclus dans le cadre d'impact de l'OMS.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE LA SANTÉ

46. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du présent rapport et à examiner le projet de décision suivant :

La Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné le rapport sur la santé, l'environnement et les changements climatiques : projet de stratégie mondiale OMS sur la santé, l'environnement et les changements climatiques – la transformation nécessaire pour améliorer durablement la vie et le bien-être grâce à des environnements sains,[1] décide :

1) de prendre note de la Stratégie mondiale OMS sur la santé, l'environnement et les changements climatiques, et

2) de prier le Directeur général de faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale OMS sur la santé, l'environnement et les changements climatiques à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé.

= = =

[1] Document A72/15.